Compostage partagé de quartier et en pied d'immeuble

Syndicat Mixte pour le Traitement des Dechets Menagers et As

Auteur :

2 Bis, Place Royale - Bp 547
Hotel de France
64010 Pau
Voir le site internet
Sabrina Bacchin
s.bacchin@smtd.info

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Dans le cadre de son opération d'envergure en faveur du développement du compostage, le SMTD propose aux personnes habitant en appartement le compostage en pied d'immeubles.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Objectifs qualitatifs :

- généraliser le compostage en milieu urbain et notamment en habitat vertical
- recréer du lien social avec une dynamique de proximité
- éviter l'abandon de cette pratique en proposant des formations et un accompagnement
- impliquer les partenaires dans ce projet

Objectifs quantitatifs :

D'ici la fin de l'année 2014 :

- toucher 40 résidences en habitat collectif
- avoir 200 foyers pratiquant le compostage partagé
- former des personnes relais
- détourner une partie des déchets fermentescibles de la collecte et de l'incinération

Résultats quantitatifs

Depuis le lancement de l'opération et jusqu'en juillet 2014 :

- 18 résidences dotées de composteurs en pied d'immeubles sur 5 collectivités différentes
- 23 habitants référents
- 185 foyers pratiquants
- soit un détournement de 17 tonnes depuis le lancement de l'opération en septembre 2011

Résultats qualitatifs

- Les bailleurs sociaux sont impliqués dans le projet et y trouvent de l'intérêt pour créer une démarche conviviale. Des fêtes de voisins ont comme thème le compostage avec la récolte du compost obtenu.

- Le lien social est recréé entre les voisins qui font connaissance autour des composteurs et s'entraident pour les manutentions afférentes à cette pratique.

MISE EN OEUVRE

Planning

2011 :

- installation du premier site de compostage en pied d'immeubles. Il est le site pilote de cette opération et sert d'aire de démonstration lors des formations des référents et des rendez-vous avec les partenaires.

- 2 autres résidences sont dotées de ce dispositif

2012 :

- récolte du compost de la première résidence dotée de composteur, un an après.

- création d'une procédure de mise en oeuvre d'un projet de compostage en pied d'immeubles qui aide nos partenaires à comprendre le projet et faire en sorte qu'il soit viable dans le temps.

- 5 nouvelles résidences équipées

2013 : 7 nouvelles résidences équipées

2014 : 3 nouvelles résidences équipées

Moyens humains

Un animateur PLP / maître composteur : étude de faisabilité des résidences en demande, montage du projet et coordination avec tous les acteurs, formation des référents, installation du dispositif, formation des usagers, suivi

Moyens financiers

Depuis le lancement de l'opération, en 2011 et jusqu'en juillet 2014, 33 860 € ont été dépensés pour cette action. Cela comprend :

- le salaire du maître composteur proratisé au temps passé à cette action
- l'achat du matériel pour l'usage quotidien des composteurs (pelles, fourches, griffes, brass compost, tamis)
- la signalétique des composteurs sous forme d'adhésifs

Moyens techniques

Outils liés à la **pratique du compostage**

- au minimum 2 composteurs dont la capacité diffère en fonction du nombre d'utilisateurs,
- un bio-seau pour chaque utilisateur pour leur permettre de transporter les bio-déchets vers les composteurs,
- une griffe permettant de brasser la couche superficielle de matières organiques,
- une petite pelle permettant de déposer du structurant dans les composteurs en fonctionnement,
- un brass compost pour réaliser un brassage en profondeur,
- une fourche et une pelle pour transférer et récolter le compost,
- un tamis pour séparer les parties grossières lors de la récolte du compost,
- du structurant en stock pour respecter l'équilibre carbone / azote nécessaire pour le bon fonctionnement du processus de compostage.

Outils liés à la **communication** :

- le livret compostage avec le mémo des déchets compostables ou non,
- des adhésifs reprenant les consignes de tri, la vocation de chaque composteur, l'identité des partenaires opérationnels.

Outils liés au **montage du projet et à son fonctionnement** :

- procédure de mise en oeuvre du projet dont les modalités sont reprises par tous les partenaires opérationnels,
- charte d'engagement signée par les utilisateurs des composteurs,
- courriers permettant d'informer les habitants des résidences des temps forts de l'opération,
- formation des utilisateurs lors de l'installation des composteurs,
- formations des référents,
- tableau de suivi des résidences reprenant les contacts des interlocuteurs, le dispositif installé et différents échanges et temps forts.

Partenaires mobilisés

- les bailleurs sociaux (Office Palois de l'Habitat, Office 64, la Béarnaise Habitat, Habitélem)
- les gestionnaires des syndicats de copropriété
- les membres du conseil syndical de copropriété
- les éco-ambassadeurs des collectivités adhérentes au SMTD
- les services des espaces verts des communes concernées
- un exploitant des plateformes de compostage du SMTD (Loreki)
- les habitants référents
- les équipes de volontaires en service civique d'Unis-Cité pour sensibiliser les habitants en appartement au compostage

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'opération est reproductible si toutes les modalités de mise en place du projet sont respectées selon la procédure élaborée par le SMTD et selon la circulaire ministérielle relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité :

1. un espace enherbé suffisant = minimum 6 m²
2. cet espace doit être à plus de 2m du tampon du regard des eaux usées
3. les composteurs ne doivent pas être placés directement sous les fenêtres des résidents
4. 5 foyers minimum doivent manifester leur intérêt pour le dispositif
5. un habitant doit accepter d'être le référent qui entretiendra les composteurs et fera le lien entre les habitants et les partenaires du projet
6. les bailleurs sociaux et les membres du conseil syndical doivent donner leur validation en amont du projet
7. l'approvisionnement en structurant doit être facile

Difficultés rencontrées

- Le SMTD préfère la qualité à la quantité pour permettre aux résidences dotées de composteurs d'être autonomes au bout d'un cycle de compostage (un an environ)
- Tout le dispositif est gratuit y compris le petit matériel de jardinage.

Recommandations éventuelles

- Il faut que toutes les modalités soient requises pour qu'un projet voit le jour, sinon la collectivité se heurtera à des freins. Ainsi, un projet ne se monte pas du jour au lendemain. Mieux vaut prendre son temps et monter un projet qui sera viable sur le long terme. Il faut au minimum deux mois entre la demande d'un usager intéressé par le dispositif et l'installation des composteurs.
- L'implication de tous les partenaires en amont de l'installation est essentielle.
- Les référents doivent être motivés et informés de leur rôle car cela demande de l'implication. La formation, la visite d'autres sites et un accompagnement durant un an est nécessaire.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | BROYEUR | ORGANISATION PROFESSIONNELLE | MENAGE | DECHETS VERTS | BIODECHET

Dernière actualisation

Janvier 2015
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale